

3^{ème} Séance plénière du 3 mai 2016

Liste des présences : le comité et 46 participants

Excusés : Monsieur Daniel Burri, Madame Ruth Rege, Madame Linette Orodan, Monsieur et Madame Daniel et Geneviève Fiaux, Madame Marinette Nicollin, Madame Martine Tea, Madame Camille Alexandre, Madame Barbara Santos de « Générations. »

Séance de 16h00 à 18h00 à la salle des débats de l'Hôtel de Ville

Compte-rendu de la séance

1. OUVERTURE/ACCUEIL/PRÉSENCES

Le président ouvre la séance :

Il salue et remercie de leur présence les participants,

Madame Cécile Ehrensperger et Madame Véronique Garnier responsable des bénévoles de la Fête de la Musique (AFMI).

Il demande une ovation pour Madame Marieke Donker dont c'est l'anniversaire !

Il annonce la démission de Madame Elfriede Huguenin, explique qu'elle ne se sentait pas à l'aise parmi nous et qu'elle avait préféré se retirer.

Il précise que nous cherchons des renforts au sein du comité et devons établir le profil du candidat en fonction des qualités requises : compétences en informatique, finances et communication. À la prochaine séance plénière nous élirons un ou plusieurs nouveau(x) membre(s) du comité.

Il fait part du décès de Madame Marinette Wagnières et demande une minute de silence à sa mémoire.

Ce cas de figure ne s'étant pas encore présenté, il a été décidé qu'une représentation du comité assisterait aux obsèques et qu'un mot de condoléance serait envoyé à la famille.

Présentation de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité

2. PV 2^e PLÉNIÈRE - ADOPTION

PV adopté à l'unanimité avec remerciements.

2^{bis} PROCÉDURES - ADOPTION

Deux procédures sont soumises à l'approbation de l'assemblée :

- Budget de fonctionnement
- Gestion des dépenses courantes (liquidités)

Le détail de ces deux textes figure en annexe de ce compte-rendu, dont ils font intégralement partie.

3. PROJETS

a. BANCS PUBLICS : Josy Tessa

Mercredi 4 mai 2106, Josy Tessa et Jacqueline Asingo ont rendez-vous au poste de police avec Mme Marie Brigeot responsable de la mobilité douce à Yverdon et M. Patrick Pittet commandant de police pour discuter de ce projet et de la possible participation des services mentionnés. Rapport sera donné par Mme Tessa le plus rapidement possible.

b. CHAISES ROULANTES : Marieke Donker, Jean-François Bersier

Marieke Donker rapporte son entrevue avec l'association dont fait partie Monsieur Jean-François Bersier : l'AVACAH. Cette dernière propose aux gens valides de faire un parcours en chaise roulantes avec les différentes situations difficiles dans lesquelles se retrouvent les personnes handicapées. Ce parcours aura lieu à Yparc en matinée le 10 septembre. Des fiches d'inscriptions, les places sont limitées, sont à disposition auprès de Madame Donker au 024 445 44 29.

c. GRILLADE FESTIVE : Andrée et Gérald Sonnay

Aura lieu le 7 juin à la Cure d'Air dès 18h00 ou avant si vous voulez donner un coup de main pour la préparation.

Fiches d'inscription à disposition et possibilité de s'inscrire encore jusqu'à fin mai en téléphonant à madame Andrée Sonnay au

024 425 88 14

Le premier verre de l'apéro est offert par le COSY, mais pour les suivants vous êtes gentiment priés d'amener vos munitions...

Vous pouvez faire part de vos projets et propositions pour agrémenter cette soirée.

Les organisateurs souhaitent mettre la soirée sous le thème de la Bohème, alors venez costumés ou pas selon vos désirs et possibilités, pourvu que cela soit dans la joie et la bonne humeur !

d. THÉS DANSANTS : Josy Tessa

Le prochain aura lieu dimanche 5 juin au restaurant de la Grange dès 15h00.

Le musicien est Dany Solo.

Question de Daphny Picard : pourquoi dimanche, lors d'un sondage il y a « quelques temps » on avait dit « Jamais le dimanche » ?

Calendrier des prochains thés dansants : le 4 septembre, le 16 octobre et enfin le 11 décembre (avec la marmite pour fêter l'Escalade-GE !!!). Dates encore à confirmer.

e. VISIBILITE DES PIETONS LA NUIT : Guy Delafontaine

La police municipale a offert 120 brassards réfléchissants pour les membres du COSY. Ces brassards ont été offerts par le BPA (bureau pour la prévention des accidents). On peut aussi proposer des chasubles ou gilets, mais avec le logo COSY cela deviendrait cher.

f. LOISIRS, IDEES : Anne Vonesch

Madame Vonesch a présenté un épais dossier de propositions d'activités de loisir. Beaucoup sont intéressantes et demandent un gros travail de discussion afin d'en mesurer la faisabilité. Nous nous y attacherons en comité avant de présenter le résultat de nos observations.

g. PIANOS DE RUE : Josy Tessa

Josy a rencontré Madame Véronique Garnier, responsable des bénévoles de la Fête de la Musique qui a lieu, chaque année, le 21 juin. Elle cherche des bénévoles : s'adresser à benevoles@lafmi.ch.

D'autre part M. Kummer se propose d'organiser ce projet avec des bénévoles, car sinon déplacer un piano pour 1 jour coûte 500.– CHF et qu'une entreprise de Genève propose plusieurs jours pour la somme de 50'000.– CHF.

Cela pourrait s'organiser entre la Fête de la Musique et la Shubertiade en 2017.

h. ANNIVERSAIRE JUMELAGE AVEC NOGENT SUR MARNE : Erna Imsand

Impossible d'organiser une présentation du COSY et de ses activités à l'Aula Magna étant donné la présence de 40 enfants.

La cérémonie se passera le lundi 20 juin à l'Aula Magna dès 16h30 et prendra la forme d'une réception avec apéritif.

i. SOUPES : Cathy Boutillier

La participation du COSY est fixée au 17 décembre.

Ceux qui veulent éplucher des légumes sont bien venus au Check Point dès 09h00.

j. JOURNEE ALCOOL : Jean-Marc Poulin

Journée sur l'alcool le 17 mai à Champ-Pittet. Matinée avec inscription obligatoire, possible jusqu'au 10 mai. Après-midi entrée libre : conférence sur l'alcool et la violence qui découle de son abus.

k. TELETHON 2016 : Alain Doll

Le Téléthon 2016 aura lieu les 2 et 3 décembre. D'autres associations sont également parties prenantes. On cherche 80 bénévoles !

Question de Daniel Jaccaud : et les pompiers ? les pompiers font leur programme de manière indépendante.

Question de Françoise Harrault : pourquoi pas les handicapés ? Elle pose sa candidature. Ce n'est pas parce que l'on a un handicap qu'on ne pense pas à ceux qui sont atteints d'une de ces maladies orphelines, dit-elle.

l. CAFE-DEUIL : Louiselle Muller

Madame Muller expose un projet qui permet d'offrir aux gens en proie à une détresse grave un lieu où faire le point, débattre de leur problème et les aider à trouver des solutions, trouver un réconfort dans le partage, une écoute, afin qu'ils se sentent moins seuls.

Ces rencontres pourraient se faire au local des Moulins, autour d'un café, par exemple dans le cadre de la permanence. Ces cafés-deuils relèvent d'une démarche de Rosette Poletti qui suit de près l'organisation de ces rencontres. Daniel Jaccaud appuie cette demande. Nous en reparlerons en séance du comité.

4. LOCAL RUE DES MOULINS

Installation progressive du mobilier et de la bureautique.

Création d'une permanence, un lieu de partage, un endroit où l'on peut venir demander conseil pour une démarche administrative ou simplement un moment de convivialité autour d'un café.

Ces permanences se tiendront les 1er et 3e lundis du mois de 14h00 à 16h00 en présence d'un membre du comité et d'un membre du COSY.

La première permanence aura lieu lundi 6 juin avec Marieke et Rosemonde. La suivante sera lundi 20 juin avec Jean-Marc et Jacqueline. Les suivantes seront fixées en fonction de la fréquentation.

INAUGURATION OFFICIELLE DU LOCAL DES MOULINS LE MARDI 14 JUIN

Après la séance plénière, l'apéritif aura lieu au local de la Rue des Moulins 19, dorénavant le chef d'ordre de la Démarche communautaire et du COSY. Si tant est que nous devenions une confrérie d'utilité publique.

5. ALTERNATYV' FESTIVAL

Ce point n'a pas été traité, en raison de l'absence des personnes qui devaient présenter le projet de festival alternatif. Ce sera pour une prochaine fois.

6. SERVICE DES ÉNERGIES - EXPOSÉ DE M. JEAN-MARC SUTTERLET

Chef de section du réseau électrique et éclairage public

M. Sutterlet explique l'évolution de l'éclairage public de 1800 à nos jours.

La modernisation du réseau d'éclairage de la Ville d'Yverdon est en marche avec une réception positive de la part des usagers.

L'usage des lampes LED est possible depuis 2008, d'où l'idée de penser l'éclairage de nos rues comme celui de nos cages d'escaliers et la devanture de nos maisons.

Le but est de diminuer la consommation d'énergie en maintenant un éclairage suffisant et sécurisant pour les passants. En maintenant un éclairage minimum et en donnant un maximum de lumière au passage des piétons, on diminue considérablement la consommation d'énergie.

On peut créer une « bulle » de lumière autour d'un véhicule en programmant l'enclenchement des réverbères en avant du véhicule circulant et en laissant l'extinction se faire lentement derrière lui.

Ce mode d'éclairage s'installe progressivement dans les zones résidentielles, puis en 2025, toute la ville sera éclairée en mode économie d'énergie, ce qui divisera la consommation totale d'énergie par 4.

YParc fait des recherches pour piloter l'éclairage par terre et non jusqu'au ciel comme c'est le cas maintenant.

Cathy pose la question de poser des éclairages solaires sous les bancs publics et aux passages à piétons. Réaction mitigée de l'assemblée.

Françoise Harrault signale que l'entrée de son immeuble n'est pas synchronisée avec l'éclairage de la rue et par conséquent elle traverse une zone d'ombre très inquiétante.

M. Sutterlet insiste sur la nécessité d'avertir le service des énergies de chaque panne d'éclairage dans sa rue, cette pratique est en augmentation à la satisfaction de tous.

7. CULTURE - MUSIQUE - CHRISTIAN DELAFONTAINE

Monsieur Christian Delafontaine est flûtiste virtuose et chef d'orchestre.

Présentation de l'Orchestre d'Yverdon : orchestre formé de musiciens amateurs qui vivent leur passion de la musique. L'orchestre est formé surtout de cordes. Il tente de faire l'éducation musicale des jeunes dans les collèges pour rajeunir les auditeurs et les musiciens...

Ils donnent des concerts à la Fête de la Musique, dans les écoles et au pénitencier de Bochuz. M. Delafontaine s'attache à faire des programmes originaux de musiques inconnues. L'affluence était telle aux derniers concerts qu'il a décidé d'ouvrir au public la répétition générale.

Son prochain concert sera donné **vendredi 13 mai à 20h00 au Temple d'Yverdon** (générale publique jeudi 12 mai à 19h00) et samedi 14 mai à 20h00 au Temple de Sainte-Croix. Le programme comprend des œuvres de Mozart, Rossini et Jean-Christien Bach.

Jean-Marc rappelle le concert du **Chœur de l'Amitié** (aînés d'Orbe et Yverdon) à 17h00 le 29 mai à l'Aula Magna, avec en 2^{ème} partie l'AVENIR de Bavois, direction Jean-Marc Poulin



Jean-Marc Poulin
Président



Jacqueline Asingo
secrétaire

Annexes :

- Procédure BUDGET
- Procédure LIQUIDITÉS

Procédure générale pour la gestion du budget du COSY

1) Procédure en cas de vote d'un budget ou de modification d'un budget à faire voter lors d'une séance plénière

1. Le groupe de travail établit un budget prévisionnel, que ce soit pour un projet du COSY, une collaboration ou un sponsoring. A cet effet, il peut demander conseil au JECOS.
2. Le groupe de travail (ou son représentant) informe le comité et le JECOS du budget ou des différentes propositions de budget qu'il souhaite faire voter à la séance plénière au moins cinq jours avant la plénière.
3. Après approbation du comité et du JECOS, la personne en charge du projet fait voter ce budget aux membres lors de la séance plénière.

2) Remboursement des frais de fonctionnement du COSY

- Si une séance de travail de 2-3h (groupe de travail) : un snack (pâtisserie, chips ou autres) et une boisson.
- Si c'est une journée ou une après-midi entière de travail qui demande beaucoup d'investissement (ex : travaux dans le bureau, rangements, affichage, distribution de flyers, installation d'un stand, etc..) : un repas jusqu'à CHF 18.– par personne.
- Les frais de repas du comité après une séance doivent rester exceptionnels (2 repas par année au maximum).
- Les frais de déplacements (bus ou CFF) du comité ou des membres sont pris en charge par le budget du COSY pour autant que la personne n'ait pas déjà de moyen de transport payé au préalable et si la raison du déplacement est un événement ou une action liée au COSY. Les déplacements privés ne sont pas pris en charge.

3) Budget pour les apéritifs des séances plénières :

A tour de rôle, des membres du Conseil des Seniors prennent en charge l'organisation des apéritifs qui ont lieu après (ou avant) les séances plénières.

Ces séances ayant lieu 8x par année, le budget pour un apéritif est de **400 CHF** – soit CHF 3'200 pour l'année – (basé sur une assistance d'env. 100 personnes), avec exception lors de l'apéritif de la séance des élections qui peut être commandé chez un traiteur.

4) Budget les apéritifs/snacks des séances de comité :

Pour rester simple, le COSY prévoit un budget annuel global de **CHF 350.–** pour les boissons et snacks consommés à l'occasion des réunions du comité. On veillera à grouper les justificatifs pour ne pas compliquer la vie des personnes chargées du remboursement.

Procédure pour les dépenses courantes du COSY

1) Contexte

Le COSY dispose d'un budget alloué par la Ville d'un franc par habitant, soit Fr. 30'000.– pour 2016.

Les dépenses importantes font l'objet d'une autorisation de la commune, délivrée par la Municipalité, à travers le JECOS.

En revanche, on établira une procédure simplifiée pour le paiement des dépenses courantes et des petits montants.

2) Principe

Le/la trésorier(ère) du COSY gère les dépenses courantes générées par le fonctionnement du COSY et par les différents projets.

Les autres dépenses sont prélevées directement sur le budget du COSY.

3) Dépenses courantes

Sont compris comme dépenses courantes les frais liés :

- aux collations et apéros
- à l'achat de matériel de bureau
- aux déplacements des membres
- à l'impression de documents de travail ou de matériel promotionnel
- aux services en ligne (nom de domaine www.cosyverdon.ch, etc.)
- aux cotisations et autres frais en relation avec d'autres associations de seniors

4) Gestion de la trésorerie courante

Un compte Postfinance est ouvert par le comité du COSY avec au moins 2 titulaires :

- le/la trésorier(ère) du COSY
- le/la président(e)
- éventuellement un autre membre du comité

Ce compte est le « portemonnaie » du COSY pour les dépenses courantes. Il est approvisionné par des versement du JECOS après contrôle périodique de la comptabilité du COSY.

Les titulaires sont responsables du compte et de son contenu au même titre que s'il s'agissait d'un portemonnaie contenant du « cash ».

Il faut rester attentif au fait que le compte devra être mis à jour chaque fois qu'un titulaire (trésorier(ère), président(e) ou membre du comité) quitte ses fonctions.

5) Accord

En plus de signer le contrat du compte Postfinance, le/la trésorier(ère) signe un accord avec le/la délégué(e) senior et le chef de service/son adjointe. Il/elle s'engage par cet accord :

- à tenir une comptabilité à jour du compte liquidité et d'un compte caisse en parallèle
- à conserver soigneusement tous les justificatifs de paiement et à les transmettre en fin d'année au/à la délégué(e) seniors
- à utiliser l'argent du compte liquidité seulement pour les dépenses courantes
- à ne pas utiliser l'argent du compte liquidité à des fins privées
- à obtenir l'accord du COSY et de son comité pour toute dépense excédant 500.– CHF
- à tenir informé le comité du COSY des dépenses en cours à chacune de ses séances

6) Cartes de retrait, e-banking

Les titulaires du compte disposent chacun d'une simple carte Postfinance. Elle permet uniquement d'effectuer des retraits au distributeur ou au guichet.

Pour réduire les frais de gestion du compte, le/la trésorier(ère) s'efforcera de régler des factures le plus possible par voie électronique. Il/elle imprime les justificatifs et reporte les dépenses dans sa comptabilité.

7) Approvisionnement

Le compte liquidités est approvisionné au départ d'un montant de 3'000.– CHF. A chaque nouvelle année civile, il est repourvu pour que le solde à nouveau atteigne 3'000.– CHF.

En cours d'année, le/la trésorier(ère) peut demander un ou plusieurs approvisionnements complémentaires, à concurrence de 3'000.– CHF.

Si le compte liquidités affiche un excédent (plus de 3'000.– CHF) en fin d'année, la différence est attribuée aux réserves.

8) Autres dépenses

Les dépenses qui ne sont pas comprises comme dépenses courantes doivent être prélevées directement sur le budget du COSY.

Il faut pour cela la signature du/de la délégué(e) seniors, du secrétariat JECOS (Christine Joseph) et du municipal (M. Ruchet). Les factures sont transmises à la comptabilité par le secrétariat JECOS.